

○ **SOCLE de connaissances et de compétences professionnelles & certification CLEA**

◆ **OBJECTIF**

Le socle de connaissances et de compétences est constitué de l'**ensemble des connaissances et des compétences** utiles à maîtriser pour favoriser l'accès à la formation professionnelle et à l'insertion professionnelle. Ces compétences et connaissances sont également utiles à la vie sociale, civique et culturelle.

Le socle de connaissances et de compétences professionnelles fait l'objet d'une **certification nommée Cléa qui est inscrite de droit à l'inventaire des certifications**. Elle est **éligible à l'ensemble des dispositifs de formation**, dont le compte personnel de formation (CPF).

◆ **CONTENU**

Le référentiel du socle est structuré en 7 domaines, 28 sous-domaines et 108 critères d'évaluation. Les 7 domaines sont les suivants :

- La communication en français ;
- L'utilisation des règles de bases de calcul et du raisonnement mathématique ;
- L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
- L'aptitude à travailler dans le cadre des règles définies d'un travail en équipe ;
- L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

◆ **PUBLIC**

Toutes les personnes salariées ou demandeuses d'emploi.

Le certificat Cléa vise plus particulièrement les personnes fragilisées, peu qualifiées, n'ayant aucune certification professionnelle et ayant besoin de sécuriser leurs parcours professionnels, ou de développer leur employabilité.

◆ **DEMARCHE pour suivre une formation**

La prise en charge et sa mise en œuvre pourront se faire via les différents canaux de la formation professionnelle (le CPF, mais aussi le Plan de formation, le Congé individuel de formation (Cif), les dispositifs des Conseils régionaux, etc.)

- **Évaluation** des acquis de la personne à l'entrée dans sa démarche de certification (durée maximum 7 heures en continu ou en discontinu) : diplômes ou certifications déjà obtenus, capitalisation des acquis de formation en lien avec le socle, évaluation des acquis.
- **Préconisation d'un parcours de formation individualisé**, adapté au niveau de la personne et décliné en objectifs pédagogiques clairs et associé à un calendrier.
- **Évaluation finale (durée maxi de 7 heures) en fin de parcours** lorsque tous les modules de formation auront été suivis.

L'évaluateur et le formateur doivent être deux personnes distinctes.

◆ La certification

Les personnes souhaitant obtenir la certification CléA disposent de **cinq ans** pour valider l'ensemble des sept domaines de compétence.

Le certificat CléA est l'expression concrète et opérationnelle du « Socle de connaissances et de compétences professionnelles » tel que défini par le décret du 13 février 2015.

Créé par le COPANEF (Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation), le certificat CléA peut être obtenu pour tous les dispositifs de la formation professionnelle, et notamment avec le Compte Personnel de Formation (CPF).

L'objectif du socle de connaissances et de compétences professionnelles est de permettre à tout individu d'acquérir et de faire valider les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

Unique et commune à tous les secteurs, la certification CléA permet à chacun de continuer à apprendre tout au long de son parcours professionnel, de manière à s'adapter aux évolutions dans tous les domaines.

Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, le niveau de reconnaissance du socle (niveau de sortie) correspond aux degrés 2 et 3 de la définition de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). C'est le seuil au-delà duquel on considère qu'une personne est sortie de l'illettrisme

◆ En savoir plus

Décret n° 2015-172 du 13 février 2015 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles

<http://legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/2/13/ETSD1431206D/jo/texte>

Le site du CPF : <http://www.cpformation.com/quest-ce-que-clea/>

Le référentiel :

<http://www.fpspp.org/portail/resource/filecenter/document/042-00002f-042/doc5--socle---referentiel-et-certificat.pdf>